

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes a note about transport prices for 100k, 80c, and 190c.

ALLEMAGNE. — Francfort, 4 mai.

On écrit de St-Petersbourg, le 25 avril : Un malheur est arrivé hier sur notre chemin de fer. La cour allait faire une promenade jusqu'à Zarskoje-Sélo, et les domestiques s'y étaient rendus dans un convoi avec les effets nécessaires, lorsqu'une étincelle sortie du fourneau de la locomotive a mis le feu au dernier wagon, qui contenait l'argenterie de S. M.; on n'a pu la sauver, et on évalue la perte à 50.000 roubles; 15 personnes ont été en même temps plus ou moins grièvement blessées. Malgré cet accident la cour s'est rendue aujourd'hui à Zarskoje-Sélo, et l'on usera de précautions pour que pareil malheur ne puisse plus arriver.

Le cours des actions du chemin de fer est aujourd'hui bien au-dessous de leur valeur primitive.

ANGLETERRE. — Londres, le 6 mai.

Dans la séance de la chambre des lords du 4 mai au soir le marquis de Londonderry a exposé de nouveau avec force le déplorable état où se trouvent les volontaires anglais revenus d'Espagne, et à qui le gouvernement de Madrid doit 300,000 livres sterl. (7,500,000 fr.), qu'il refuse de leur payer. L'orateur a demandé que le gouvernement intervint en leur faveur.

Lord Melbourne a dit que le gouvernement se proposait d'agir en ce sens.

Le STANDARD dit quelques mots sur le Canada. Il en résulte que le procès intenté aux insurgés marche rapidement. Déjà trois d'entre eux ont été condamnés à la peine capitale. Cependant la partie éclairée de la population invite le gouvernement anglais à montrer de la clémence.

Le MORNING-CHRONICLE publie une lettre qui est écrite de Francfort, et dont le passage le plus saillant est celui-ci :

« Par suite de l'affaire de Cologne, les dissentiments entre la Prusse et la Bavière prennent un caractère sérieux.

FRANCE. — Paris, le 7 mai.

La commission chargée d'examiner le projet de loi qui propose d'allouer une pension annuelle de cent mille francs par an à M^{me} la comtesse de Lipona, s'est trouvée d'accord pour refuser de reconnaître un droit sur lequel pourrait être établie la pension; mais elle a pensé qu'il y avait lieu de l'allouer à titre d'acte de munificence nationale. Cette décision a été prise à la majorité de cinq contre quatre. La proposition ayant été faite de réduire la pension à cinquante mille francs, la réduction a été repoussée également par une majorité de cinq voix, mais qui ne se composait pas des mêmes membres qui avaient fait la première majorité; l'un de ceux-ci avait voté pour la réduction.

M. Lavielle a été nommé rapporteur. — Aujourd'hui la chambre des députés a commencé la discussion sur les chemins de fer. M. le ministre des travaux publics a abandonné à des concessionnaires toutes ces routes, excepté celle vers la Belgique. M. Jaubert le blâme de cette concession; il parle pour l'exécution par le gouvernement et appuie le projet primitif, où le gouvernement se réserve toutes les grandes lignes.

FEUILLETON.

UN POISSON D'AVRIL.

PREMIER ACTE. — LE CABINET DE LA SAGE-FEMME.

Madame, j'ai bien l'honneur de vous saluer. — Votre servante, monsieur, qu'y a-t-il pour votre service? — Vous êtes sage-femme? — Sage-femme reçue à la faculté de médecine, et connue, je puis le dire, sous les rapports les plus avantageux. — Je le sais, et c'est pour cela que je viens chez vous... Je vous suis adressé par madame... madame... diable de nom, je l'oublie toujours... Enfin une dame que vous avez accouchée avec la plus grande habileté. — Il y en a tant comme cela, qu'il me serait assez difficile... — Une dame qui demeure rue Saint-Denis. — Rue Saint-Denis! madame Nivelet, peut-être? — Madame Nivelet, précisément... Elle m'a dit que, de sa part, je serais fort bien reçu de vous, et que vous ne me prendriez pas trop cher. — Oh! pour cela, monsieur, je suis très raisonnable... je prends selon les moyens des personnes: cher aux riches, bon marché aux malheureux. — C'est très-noble, madame... Je suis ouvrier, je gagne peu, et je m'en rapporte à vous. — C'est pour votre épouse, monsieur? — Oui, madame. — Je vous prendrai huit francs... c'est le plus bas prix. — Très bien, madame; va pour huit francs... Ah! je vous demanderai une chose... je n'ai pas de linge... j'ai été obligé de mettre tout en gage pendant un mois que j'ai été sans ouvrage... — Qu'à cela ne tienne; j'emporterai un drap et une douzaine de serviettes. — Vous êtes bien bonne, madame. — Cela presse-t-il? — Sans doute; le moment est venu... Si vous voulez, nous allons partir ensemble. — Très volontiers.

Madame Bonnefond, la sage-femme, prend dans une armoire à glace, un drap et une douzaine de serviettes en toile toute neuve, et elle sort avec le jeune ouvrier.

— Le gouvernement vient, dit-on, de recevoir la nouvelle de l'arrivée de l'infant don Francisco de Paule à Bayonne, avec toute sa famille et sa suite.

— Les courses du Champ-de-Mars avaient attiré un grand concours de curieux; mais l'attente des spectateurs n'a pas été entièrement remplie, plusieurs chevaux de renom avaient été retirés. Le prix de la 1^{re} course a été gagné par Royal-Georges. Aladin a gagné le prix du printemps, il avait pour compétiteur Jérabaam, et il ne l'a remporté que d'une seule tête. La 3^e course a été fournie par Miss-ANETTE, qui a couru seule au petit galop. De nouvelles courses sont annoncées pour jeudi.

— On mande de Brest, en date du 3 mai : « La somme que porte la NÉRÉIDE s'élève à une valeur de 2,860,000 fr. en monnaie de toute espèce. Ces fonds seront transportés à Paris sans qu'on ouvre la caisse. MM. les commissaires haitiens les y reprendront, s'occuperont eux-mêmes de les changer en monnaie française et puis les remettront en francs au gouvernement qui en fera la répartition entre les colons indemnisés et les prêteurs de 1825. »

— On écrit d'Alger, 14 avril : Le traité de la Tafna paraît devoir être suivi du traité de Constantine qui part aujourd'hui pour être soumis à la sanction du gouvernement. Par ce traité, Achmet reconnaîtrait la souveraineté de la France et lui paierait un tribut, mais seulement dans deux années. Jusque-là nous tiendrions garnison à Constantine et nous occuperions Storo. Une des conditions du traité serait aussi que nous aurions le monopole du commerce de la province. Le traité a été conclu par l'intermédiaire de Ben-Aïssa, premier lieutenant du bey qui se trouve à Alger depuis environ deux mois. Il était porteur d'un blanc-seing d'Achmet et le remit au maréchal-gouverneur en lui disant de le remplir. C'est de cette manière que les négociations ont été entamées. Il paraît que le dessein du maréchal serait d'élever en Afrique une puissance rivale d'Abd-el-Kader. (COMMERCES.)

— M. Viguier, maître des conférences à l'école normale et ancien directeur des études de cette école, vient de reconnaître sur un papyrus du Musée royal, et de transcrire vingt quatre fragments des plus anciens et des plus célèbres poètes grecs, notamment Alhman, Sapho, Anacréon, Ibycus, Thespis, Euripide, Timothée, etc., fragments très-courts, il est vrai, mais formant ensemble trente-et-un vers, dont les deux tiers environ sont encore inconnus.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le PHARE DE BAYONNE dans un supplément publie un bulletin extraordinaire imprimé le 2 mai à St-Sébastien, qui porte la copie d'un rapport du compte de Luchana, adressé au ministère le 27 avril, de Villafranca, de Montes de Oca. Il porte que les équipages, parmi lesquels se trouve celui de Negri, les chevaux, les mules, les munitions, les armes, l'artillerie et le matériel militaire des factieux, tout est resté entre les mains des chrétiens; enfin la faction Negri n'existe plus; parmi les prisonniers figurent 224 chefs et officiers.

— Le ministère espagnol continue de négocier avec M. Aguado pour son emprunt de 500 millions de réaux; il lui a dépêché M. Marliani, qui est porteur du traité auquel il ne manque plus que la signature du banquier.

DEUXIÈME ACTE. — LA CHAMBRE DE L'ACCOUCHÉE.

« Nous voici arrivés madame... Prenez garde, l'allée est un peu sombre... Tenez-moi par le pan de ma redingote... là... très-bien. Heureusement que ce n'est pas bien haut... au second. — Ce serait au cinquième que ça ne ferait rien; je vais avec autant de plaisir dans les mansardes que dans les appartements dorés... — Donnez-vous la peine d'entrer... Asseyez-vous, je vais voir comment se trouve la pauvre malade. »

L'ouvrier entre dans la chambre à coucher, dont il referme la porte. Il en sort au bout de quelques instants, et dit à la sage-femme: « Il paraît que les douleurs se sont un peu calmées, car elle dort. — Tant mieux, c'est bon signe. — Voulez-vous entrer? — Sans doute. »

L'ouvrier introduit la sage femme dans la chambre de la patiente, et en sort presque aussitôt. La sage femme, après avoir attendu un quart d'heure, se décide à réveiller la dormeuse; elle a beaucoup de peine à en venir à bout, et il faut qu'elle la secoue long-temps avant que celle-ci ouvre les yeux. Enfin la malade fait entendre un long bâillement, étend les bras avec effort, se dresse sur son séant, et portant sur M^{me} Bonnefond des regards étonnés: « Que voulez vous, madame? lui dit-elle. — Ce que je veux? vous devez bien vous en douter, ma petite mère... Il paraît que ça va mieux... C'est bon signe... Ça sera plutôt fait. — Ah! ça qu'est-ce que vous venez me chanter? Ça va mieux! ça sera plutôt fait!... Je ne comprends rien à vos salamaleks... — Votre mari ne vous a donc pas dit... — Mon mari!... Ah! ah! ah! c'te farce!... Mon mari!... — Qu'il soit votre mari ou autre chose, ça ne me regarde pas... Tout ce qu'il y a, c'est qu'il est venu me chercher pour vous délivrer. — Me délivrer!... Est-ce que je suis en prison? — Pas de plaisanterie, madame; je suis sage-femme, et je viens... — Sage-femme!... Ah! ah! ah! on s'est moqué de vous, ma brave dame. — Par exemple!... Ah! mon Dieu, et mon linge!

BELGIQUE. — Bruxelles, le 8 mai.

Un jugement du tribunal correctionnel avait jugé dernièrement qu'il n'y avait pas de disposition légale qui punit le fait d'un voiturier qui refuse de laisser procéder à la vérification du poids de sa voiture sur les ponts à bascule; le motif de cette décision était que l'art. 1^{er} de la loi du 6 mars 1818 invoqué par le ministère public ne pouvait être appliqué à un fait prévu par le décret du 23 juin 1806, antérieur à la loi fondamentale de 1815. Par un arrêt récent, la cour de cassation vient de décider que le refus, dont il est parlé ci-dessus, tombe sur l'application de l'art. 475, n° 4 du code pénal, qui punit d'une amende de 6 à 10 fr. celui qui aura violé les réglemens contre le chargement, la rapidité ou la mauvaise direction des voitures.

— La sortie de la ville, par le quartier Léopold, est déjà pratiquée en face du passage de la bibliothèque, au boulevard du Régent et le nivellement pratiqué pour la principale rue. Des commis sont déjà préposés pour l'octroi. Le tire à la carabine est en partie abattu.

— Tout le monde connaît les avantages de la stéréotypie, qui permet aux libraires-éditeurs d'ouvrages classiques de n'imprimer qu'au fur et à mesure de leurs besoins, sans être obligé d'emmagasiner un nombre considérable d'exemplaires, qui représentent toujours un capital mort. Nous apprenons que M. Auguste Coulon, imprimeur, est auteur d'un perfectionnement dans l'art de la stéréotypie, et qu'il se propose de le communiquer aux personnes qui voudraient s'entendre avec lui, soit pour l'acquisition de son procédé, soit pour son exploitation en société.

— Les notaires cantonnaux de la Belgique se sont réunis le 7 mai, au nombre de 95, en l'HOTEL DU GRAND-CAFÉ à Bruxelles. Plusieurs étaient spécialement délégués par leur arrondissement. Le but principal de cette réunion, convoquée par la commission nommée en assemblée du 6 mars dernier, est de demander à la chambre des représentants la prompte discussion de la loi sur le notariat dont le projet tend à confondre les notaires de 1^{re}, 2^e et 3^e classe.

— Un grand nombre de nos artistes les plus distingués a offert mercredi dernier, un banquet à Eugène Simonis, en témoignage du plaisir que leur a causé sa statue de l'INNOCENCE, M. le comte Amédée de Beaufort présidait.

— M. Thénard, notre excellent ténor, est mort cet après-midi, à la suite d'une congestion cérébrale.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 8 mai. — Ordre du jour. — Emprunt de 37,000,000 fr.

M. GENDEBIEN n'examinera pas aujourd'hui la question de savoir si l'exploitation du chemin de fer doit être confiée au gouvernement ou à des compagnies. La loi de 1834 est là pour répondre, nous devons la respecter. Mais y a-t-il économie dans l'administration? M. le ministre avait dit, lors de la discussion de la loi du 1^{er} mai 1854, que la moyenne d'un kilomètre ne coûterait que 95,000 francs, et hier, il a avoué qu'elle était de 168,000 fr. Les produits devaient donner quatre fois l'intérêt des capitaux, ainsi, en prenant le 1/4 de la moyenne, et en faisant une concession, ce quart de produits devait se suffire. Aujourd'hui, les prévisions sont dépassées. Il s'est présenté plus de voyageurs qu'on ne l'avait jamais osé supposer, et cependant on ne peut pas faire face aux intérêts de l'emprunt.

M^{me} Bonnefond ouvre vivement la porte et se précipite dans la première pièce où elle a déposé son drap et ses serviettes. Tout a disparu. La sage-femme est furieuse: elle crie, elle tape sur tous les meubles, elle crie: Au voleur! et déclare qu'elle va aller chercher le commissaire. « Allez chercher le diable, si vous voulez, et laissez-moi dormir. »

M^{me} Bonnefond sort en renouvelant ses menaces. Ce drame vient aujourd'hui se dénouer en police correctionnelle. Le principal personnage est absent. M^{me} Bonnefond et la jeune femme à laquelle elle était venue prêter l'appui de son ministère sont seules en présence: la première comme plaignante, la seconde comme prévenue.

La sage-femme raconte longuement et avec une foule de circonlocutions ce que nous venons d'exposer. La jeune femme, qui se nomme Annette Lerouge, demande dix fois la parole! pendant cette déposition; enfin, quand son tour est venu de parler, elle se lève, se drape dans son tартan orange, et parle en ces termes:

« On peut bien dire que c'est les battus qui paient l'amende. Je ne connaissais pas cet individu; il me demanda à venir passer la nuit chez moi; j'accepte. Arrivé à la maison, il m'offre à souper: je vais acheter du jambon et un litre de vin; nous soupons jusqu'à deux heures du matin, et nous nous couchons... Bien sûr qu'il m'avait mis quelque chose dans mon vin, car j'étais comme morte, et j'ai eu mal à la tête pendant deux jours. La preuve que je ne suis pour rien la dedans, c'est qu'il m'a volée aussi: il m'a pris ma montre, camisolé, trois chemises, et quatre livres dix sous qui étaient dans ma commode. »

Rien ne venant contredire ces assertions, le tribunal renvoya la prévenue de la plainte.

Si l'on parvient à se saisir de l'adroit voleur, son arrestation fournira le sujet d'un épilogue dont nous nous empresserons de faire part à nos lecteurs.

(Gazette des Tribunaux.)

L'orateur croit devoir accuser la négligence du gouvernement dans la construction de la ligne de Bruxelles à Mons, ligne pleine d'avenir pour les produits qu'elle promet, pour les marchandises, pour les charbons particulièrement qu'elle aiderait à transporter, ligne beaucoup plus importante que celle de Verviers. Il critique de même la nonchalance que l'on apporte à pousser les travaux jusqu'à Ostende. Et cependant l'on donne des primes pour les travaux de nuit. A quoi bon ? puisque l'on n'avance pas davantage, le gouvernement se plaindra-t-il de l'exigence des provinces.

L'orateur fait remarquer qu'il a fait bien observer dans le temps de la discussion le principe de l'exploitation par la régie, ou par les sociétés, ce à quoi l'engageait le gouvernement, si c'était à lui qu'échait la concession. En effet, il devait s'attendre à être assiéé par une foule de réclamations, parce que tous ayant contribué pour la construction des chemins de fer, tous avaient des droits égaux à cette jouissance. C'est pourquoi l'orateur avait aussi conseillé de borner, et comme essai, l'exploitation du chemin de fer de Bruxelles à Anvers, parce que cette ligne ne changeait rien aux communications, aux relations industrielles, à la balance commerciale et industrielle.

Le chemin de fer ne répond pas aux besoins du service. Il y a insuffisance de matériel, de la exagération dans le service des machines actuelles, et détérioration beaucoup plus prompte. En entrant dans tous les détails de l'administration, on découvrirait mille abus qu'il importe d'extirper.

L'orateur revient sur la nécessité de presser la ligne de Bruxelles à Mons, il en fait ressortir l'urgence tout en reconnaissant que le gouvernement malgré tous ses efforts ne saurait satisfaire toutes les prétentions; il assure qu'en exécutant les voies projetées, en terminant avec activité celles qui sont commencées, en réformant les inconvénients nombreux du service, il pourra mériter la reconnaissance.

M. VERHAEGEN demande à M. le ministre des travaux publics, si son intention est de répondre aux questions qu'il lui a posées dans la séance d'hier.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS remercie le préopinant de ce que les questions qu'il lui a adressées lui permettront d'agrandir le cadre du rapport qu'il avait annoncé. Il croit du reste avoir suffisamment répondu à ce qu'elles pouvaient avoir de général dans le discours prononcé hier.

M. VERHAEGEN revient sur les abus qu'il a signalés hier. Il prévoit avec douleur, et ses paroles enregistrées au MONITEUR resteront pour prouver la justesse de ses prévisions, qu'en 1840, il faudra voter des fonds au budget pour suffire aux intérêts et à l'amortissement de l'emprunt. M. A. RODENBACH réclame souvent en faveur de ce pauvre peuple, de ce bon peuple, mais il est à craindre que les lignes achevées, le bon peuple ne soit écrasé d'impôts pour payer les dépenses énormes des travaux sollicités en son nom. Mais après les effrayants déficits qu'on a signalés, qu'avoue M. le ministre lui-même, quoiqu'il trouve que notre position soit brillante, que serait-ce donc si les prévisions de M. le ministre des travaux publics sous le rapport des voyageurs se fussent réalisées, c'est-à-dire si le nombre des voyageurs n'avait été que celui prévu antérieurement; ce qui coûte au gouvernement 160,000 fr. reviendrait à 100,000 fr. seulement aux sociétés particulières. L'orateur se livre à des considérations étendues qui sont souvent interrompues par les murmures improbateurs de l'assemblée, surtout lorsque M. Verhaegen annonce qu'à certaines époques le transport était à meilleur marché avec les messageries. L'orateur termine en disant qu'il a pris la parole pour remplir un devoir de sa conscience, tout en désespérant de voir accueillir son opinion par la chambre. Quant au vote de la loi d'emprunt, il réserve le sien.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. Des rapports ont été remis chaque année à la chambre; il faut que le préopinant ne les ait pas lus. Le rapport que j'ai annoncé à la chambre, complètera le compte-rendu de l'exploitation jusqu'à ce jour. M. le ministre déclare qu'il a toutes les pièces, tous les tableaux sous les yeux et qu'il est prêt à répondre à toutes les questions posées par le préopinant, qu'il s'en posera lui-même de nouvelles; mais que se serait absorber un temps considérable. (De toutes parts: Non! non!) M. le ministre s'attache à faire ressortir le peu d'importance réelle des questions posées par M. Verhaegen et donne le détail des voyages exécutés par chacune des locomotives. Il en cite une, LA FLÈCHE, sortie des ateliers de Stephenson, qui a dépassé

toutes les prévisions de son constructeur. En 1836, LA FLÈCHE a fait plus de 5000 lieues et plus de 10,000 dans l'année 1837.

M. le ministre termine en disant que, depuis quatre ans, l'administration a fait 40 lieues de chemins de fer, avant la fin de l'été plus de 50 lieues seront ouvertes à la circulation.

M. DE PUYDT ne combattra ni ne soutiendra la proposition de M. Verhaegen de concéder à des sociétés particulières des chemins de fer, parce que d'un côté il partage cette opinion, mais que d'un autre il la trouve prématurée, et dans quelques années la force des choses fera justice de l'exploitation des chemins de fer par l'état.

Chaque jour à cet égard l'opinion publique fait des progrès. L'orateur fait remarquer que les prévisions du gouvernement ont été dépassées de plus de 50 p. c., et se livre à des calculs pour prouver qu'il doit toujours en être ainsi puisque les surcroits de dépense nécessitent soit un emprunt soit une augmentation d'impôts; vous dites que le chemin a produit 1,500,000 fr., c'est-à-dire coûte pareille somme au public, mais à ces frais payés par les voyageurs, il faut ajouter l'intérêt et l'amortissement des 37,000,000 fr. dépensés pour le chemin de fer. M. de Puydt termine en faisant ressortir les inconvénients de l'exploitation des chemins de fer par l'état: il ne doute pas qu'avant quelques années cette opinion sera devenue générale; quant à présent, elle est prématurée.

M. DE FOER, après un long préambule sur le transit, trouve le moyen de revenir au système des droits différentiels qu'il présente comme le seul moyen d'avoir un transit avantageux, et de rendre productif le chemin de fer.

La clôture est demandée.

M. DE BROUCKÈRE ne pense pas qu'il soit opportun de traiter aujourd'hui la question des chemins de fer; il se présentera une autre occasion plus favorable de démentir les prévisions fâcheuses qui viennent d'être présentées pour l'avenir des chemins de fer, et de montrer qu'il est facile de les rendre productifs.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS en portant à 160,000 fr. le prix du kilomètre matériel compris, on entend la double voie. M. le ministre donne quelques détails sur les nécessités de la construction du chemin de fer, et les dépenses extraordinaires qu'il occasionnera.

M. DE PUYDT répond quelques mots pour justifier son opinion. La double voie n'a pas été exécutée pour les kilomètres déjà ouverts à la circulation.

MM. GENDEBIEN et VERDOSSON combattent la clôture, qui est mise aux voix et rejetée.

M. A. RODENBACH fait ressortir l'utilité des communications pour favoriser le commerce: c'est aux communications rapides et faciles que l'Angleterre doit sa prospérité commerciale. Il s'élève contre le système des concessions, parce que les bénéfices que font les compagnies sont payés par le peuple. M. de Puydt a dit qu'avant quelques années l'expérience ferait justice du système d'exploitation par l'état. Alors nous pourrions penser aux concessions. L'orateur déclare qu'il soutient la cause du peuple et qu'il ne veut pas que les fonds destinés aux chemins de fer servent aux constructions des stations intérieures comme celles des Bogards, qui coûteraient un million ou un million et demi. Il engage le ministre à perfectionner cette belle entreprise qui vaudra la reconnaissance du pays et même de toute l'Europe.

M. H. DE BROUCKÈRE rappelle qu'il a en 1834 demandé la concession des chemins de fer en faveur de l'industrie particulière; il est donc passé en force de chose jugée que les grandes communications du royaume doivent être faites aux frais de l'état.

Il ne faut donc pas la considérer comme une loi provisoire, autorisant seulement des essais, c'est une loi définitive, force nous est donc de voter les fonds demandés par le gouvernement puisqu'il s'agit de l'exécution d'une loi organique.

Laisant de côté les questions d'art, nous répondrons au reproche fait au chemin de fer de ne pas produire assez. Il est impossible d'établir un calcul fondé sur le produit à venir du chemin de fer, avant l'exécution de toutes les lignes, et l'accumulation de tout le matériel nécessaire, matériel aujourd'hui insuffisant.

Voulez-vous rendre le chemin de fer productif? alors il faut se prononcer et en faire un objet de spéculation. Mais on soutient que cette entreprise est toute dans l'intérêt du peu-

ple. L'orateur rappelle que le gouvernement a eu la faiblesse de faire couvrir les waggons, sans changer les prix; de sorte que tout le mode a pris des waggons. On dit que les diligences coûtaient moins cher, dans les temps d'une concurrence effrénée, soit. Le prix moyen des diligences, par lieue, est de 60 c. environ, et le chemin de fer prend 1 fr. 20 c. pour vous conduire à Anvers, et 2 fr. 80 c. pour vous conduire à Liège.

Lors même qu'il n'y aurait pas économie d'argent dans le transport, il y aurait toujours économie de temps; et le chemin de fer, lors même qu'il se paierait aussi cher que les diligences, serait encore un grand bienfait. Lors donc que les diligences, seront encore un grand bienfait. Lors donc que les diligences, seront encore un grand bienfait. Lors donc que les diligences, seront encore un grand bienfait.

Pour confier l'exploitation actuelle à des compagnies, il y a encore inopportunité. Aujourd'hui nous ne pouvons rien changer à ce qui a été décidé, nous ne pouvons que continuer les travaux commencés, et les terminer.

M. LEBEAU veut s'attacher à amoindrir les conséquences fâcheuses que peuvent exercer en Europe les plaintes dont on a entretenue la chambre depuis deux jours. Ce n'est qu'en Angleterre que le système des concessions a été consacré par l'usage; en Amérique, ce sont les états pour la plupart qui ont présidé à la construction des chemins de fer et des canaux. En France, l'opposition qu'a rencontrée la création des chemins de fer par l'état doit être attribuée soit à des nécessités politiques, soit à l'intervention des quelques grandes compagnies financières. Mais la chambre n'a pas encore pris de décision. Un ouvrage récemment publié par un homme dont le nom fait autorité dans la matière approuve l'intervention du gouvernement dans les grandes communications. L'orateur combat quelques uns des arguments présentés par MM. Verhaegen et de Puydt; on a dit que 36,000,000 fr. ont été dépensés pour le chemin de fer, ce chiffre est exagéré; les dépenses ne dépassent pas 28,000,000 fr. mais il ne faut mettre en regard des produits du chemin de fer que les dépenses de construction des lignes productives à cette époque, et ne pas faire peser sur elle l'intérêt des sommes dépensées à des travaux préparatoires?

Il en est de même que dans les mines où souvent un million est dépensé en travaux préparatoires qui durent 2, 3 ou 4 années. Avant l'expiration du délai nécessaire, avant que l'on soit arrivé à la bonne veine, devra-t-on rendre compte des bénéfices aux actionnaires?

On a parlé de prévisions dépassées de près de 50 p. c., mais ce reproche a été repoussé.

L'orateur prenant exemple des constructions faites par les sociétés particulières, cite une société qui s'est instituée au capital de 5,000,000 fr. pour un chemin de fer de 40 kilomètres de Namur à Tirlemont, à simple voie, celle qui s'est formée au capital de 12,000,000 fr. pour celui de Sambre et Meuse de 20 lieues, entre Sambre et Meuse sans matériel et à simple voie.

La séance est levée et renvoyée à demain pour la continuation de l'ordre du jour.

LIÈGE, LE 9 MAI.

L'ESPOIR ET LE POLITIQUE.

Désespéré de la défaite qu'il a essayée aux dernières élections communales, et se sentant trop faible pour lutter, par la seule force de ses convictions, par le seul talent de sa plume, contre le parti libéral exagéré, dont le JOURNAL DE LA PROVINCE est l'organe, l'ESPOIR, au lieu de poursuivre la marche libre et indépendante qu'il avait adoptée au commencement, vient de se reconnaître l'humble vassal de ce parti, et de se mettre à son service, pour faire triompher la candidature de M. Neef. Il a besoin d'un succès électoral pour raffermir sa position chancelante, pour reconquérir une partie de l'influence qu'il a perdue, et comme il croit fermement que l'élection de M. Neef est certaine, parce qu'il est porté par les mêmes hommes qui ont fait les élections communales, il se range sous l'étendard du JOURNAL DE LA PROVINCE, et, sans s'être demandé seulement s'il n'existe pas d'autres citoyens dont les talents et les connaissances l'em-

LA BOURSE DE PARIS.

SATIRE PAR M. DESTIGNY DE CAEN.

Nous donnons un extrait de cette pièce d'inspiration, qui nous paraît, malgré sa dureté et l'apreté de son langage, faire honneur aux sentiments et au talent de son auteur. Il y a quelques parties faibles d'idée et de style; mais ces légères tâches sont bien rachetées par la verdeur et la précision des attaques. La littérature rendrait de véritables services si elle dirigeait ses coups contre l'agiotage, véritable plaie de l'époque.

Le vol organisé dédaigne aujourd'hui l'ombre;
Il va, drapeau flottant et sans craindre le nombre,
Au centre de Paris attendre son bétail.....
Ce n'est plus l'assassin qui poignarde en détail,
Et qui, pour abreuver sa soif inassouvie,
Fait sur les grands chemins un enjeu de sa vie:
C'est le spéculateur, qui, dans un guet-apens,
Ourdit, en plein soleil, le crime à nos dépens;
C'est le type incarné de notre époque étrange;
C'est l'être dont le roi fit un agent de change,
Et que le peuple, habile à timbrer la valeur,
Flétrit depuis longtemps du surnom de voleur!
Le pouvoir en a fait, par droit de privilège,
L'un des *soixante* échos de l'infamie collégiale....
— L'entremetteur du jeu, le grand prête du cours,
L'oracle du parquet, ce jury sans recours,
Le fraudeux croupier qui vend à la coulisse,
Les chances d'un vain bruit colporté dans la lice,
Tout enfin dans ce lieu, jusqu'aux noirs écriteaux,
Où l'on voit du crédit dénaturer le taux,
Tout mérite cent fois d'être, un jour de colère,
Balayé, sans merci, par le flot populaire;

Et l'agent qui du change entonne les répons,
Devrait porter au dos le cachet des fripons!...
— Interrogez le bruit de ce repaire immonde,
Où vont s'entre-choquer tous les destins du monde:
Ici l'or du badaud ruisselle à son insu,
Pour enrichir l'auteur d'un projet inconnu;
Là c'est l'intrigue ardente à proclamer des futilités,
Qui promettent du fer, du bitume, des houilles;
Plus loin, un peuple grâce à l'art que nous savons,
S'arrache, à bons deniers, du gaz et des savons;
L'asphalte de Lobsann, orgueilleux de sa source,
Poursuit de son odeur, jusqu'au fond de la Bourse,
Le crédule enivré de ce nouvel encens;
Il chauffe à pleins fourneaux, le zèle des passans!
— Les trente mille fûts que promet à la file,
L'impudent charlatan de la cave *OEnophile*,
Les tissus *Maberty*, l'asphalte de *Scyssel*,
Le bitume d'*Aulinette* et les mines de *sel*,
De lignite, d'*étain*, d'*argent*, de *cuivre* et d'*or*,
Résonnent sur l'écho du double corridor.
Comme des sons mourans croassés dans le vide;
L'intrigue en fait pâture à cette foule avide,
Qui, voyant chaque jour ses grands efforts vaincus,
N'en persiste pas moins dans ses rêves d'écus.
Chacun cède au torrent, et le brelan de taux,
Engloutit à la fois honneur et capitaux.
L'ame se brise alors, et le joueur qui tombe
S'agite en furieux sur le bord de sa tombe.
Le suicide, armé d'un acier flétrissant,
Accourt donner au jeu l'apostrophe de sang!
Et l'agiotage détruit le corps et la mémoire...

La Bourse a de nos jours une effrayante histoire;
L'imprudent dont le pied ose en franchir le seuil,
Amarre son esquis aux pointes d'un œuil;
Le moindre coup le brise et la vague l'emporte.
Quand le négociant n'a point fermé sa porte
Aux dangereux appâts des chances du pari;
Quand l'attrayante prime à ses yeux a souri,
Comme un rayon perfide éelos avant l'orage,
L'abîme est là béant où brille le mirage!
Dans cet antre pompeux, ce Louvre des tripots,
Où l'intrigue et le vol prélevant leurs impôts,
Que fait le fabricant dont l'oreille assidue
Vient s'ouvrir aux clameurs d'une foule éperdue?
Le terrain crevassé qui frémit sous ses pas,
Lui révèle un volcan qui couvre le trépas,
Et sa fierté rebelle à cette frayeur sainte
Court aux cahottements de la terrible enceinte...
Accroupi sous nos cieux obscurs de brouillard,
Ce Parthénon n'est plus qu'un vaste corbillard,
Où l'honneur frêlé par un air délétère,
Attend que le bourreau le flétrisse et l'enterre.
Les flancs de ce colosse où l'atrocité bout,
Ont vomis plus d'horreurs que le plus sale égout;
Le pouvoir, qui frappa sur le trente et quarante
Pourrait-il épargner le tripot de la rente?
Verrait-on plus longtemps, à la face des cieux,
Ces Macaires heurter d'un front audacieux
Tout ce que notre France a moissonné de gloire?
N'ont-ils donc point assez profané notre histoire,
Ces hommes dégradés, ces marchands de coupons
Qui vendent des géans et livrent des Lapons?

portent sur les talents et les connaissances de M. Neef, il prend sous son patronage la candidature de ce dernier, et l'adopte comme si elle était le résultat d'un examen réfléchi et consciencieux.

Et cependant, il y a quelques jours encore, il combattait, avec justice, l'exagération des principes du JOURNAL DE LA PROVINCE; il combattait son intolérance; il combattait son hostilité sourde et couarde à la cause de notre indépendance. Hommes de la révolution, à laquelle ils ont rendu d'éminents services, les rédacteurs de l'ESPOIR sont tout au plus tolérés par le parti auquel ils viennent de s'unir, et qui ne leur tiendra aucun compte de leur coopération active à la réussite de ses plans. N'importe! ils sont persuadés que le parti triomphera, que son candidat l'emportera aux élections qui se préparent, et c'en est assez pour qu'ils s'empressent de l'adopter.

Ils auraient bien voulu que le POLITIQUE eût suivi la même marche afin de pouvoir s'autoriser de son exemple. Mais le POLITIQUE qui ne veut pas courber le front devant les exigences des passions du jour, qui sait se placer au-dessus des misérables intérêts de coterie, a voulu examiner les titres des candidats, peser leur mérite respectif, et ne se prononcer qu'après avoir mûrement réfléchi. C'est un tort, nous le savons, aux yeux de quelques hommes, surtout auprès des rédacteurs de l'ESPOIR qui n'ont qu'à contre cœur, abdiqué, en faveur du POLITIQUE, le rôle honorable qu'ils étaient appelés à jouer. Mais nous ne pouvons qu'y faire. Nous préférons l'indépendance de notre allure à une servilité intéressée, dussions-nous marcher seuls au milieu des partis qui se déchirent, et qui se disputent quelques lambeaux du pouvoir.

Pour mieux préparer les voies au triomphe de son candidat, pour affaiblir les chances de succès de celui qui sera porté par le POLITIQUE, l'ESPOIR commence par attaquer notre journal, et cherche à jeter de la déconsidération sur nous. Le POLITIQUE, dit-il, ne prendra pas encore de couleur dans les élections. De couleur, c'est possible; car nous n'aurons pas à rougir de l'appui que nous prêterons à M. Longrée. Son caractère honorable, son talent oratoire, son indépendance, sont reconnus de tous. Mais nous prendrons bien certainement couleur. Nous défendrons chaudement, vigoureusement la candidature de M. Longrée, et l'ESPOIR verra que les actes répondront aux paroles.

Le POLITIQUE, ajoute l'ESPOIR, est d'une allure incertaine et timide. Vraiment! Le POLITIQUE croit cependant avoir montré, en plus d'une circonstance, qu'il a bec et ongles. Il sait plaider énergiquement la cause à la défense de laquelle il s'est voué; il sait combattre avec force les abus qu'on lui signale, et blâmer avec sévérité l'administration qui les tolère. Il sait enfin, et l'injustice de l'attaque légitime ici notre apologie, il sait repousser avec dignité les attaques dirigées contre lui, et formuler hardiment ses principes et ses opinions. L'ESPOIR croit-il qu'il a plus de courage que nous parce qu'il n'a pas craint de se faire l'écho de toutes les calomnies qui ont été débitées sur le service de santé? Se croit-il plus fort que nous parce qu'il a un jour intitulé un de ses articles: *Une nouvelle infamie de M. Willmar*? Le noble courage que celui-là!

Mais, messieurs, tâchez donc de vous mettre d'accord avec votre nouvel allié! Vous nous reprochez, vous, d'être méticuleux et timides, et le JOURNAL DE LA PROVINCE, lui, nous traite de furieux et de fous! Il y a ici une légère contradiction qu'il faudrait bien nous expliquer.

Le POLITIQUE, ajoute l'ESPOIR, n'a pas de conviction bien arrêtée. Voyons donc.

En fait de politique constitutionnelle, nous défendons tous les principes de liberté garantis par la constitution, la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté d'association, la liberté de l'enseignement, et toutes les conséquences qui en découlent.

En fait de politique nationale, nous défendons notre indépendance, si chèrement et si glorieusement achetée, ainsi que nos institutions judiciaires, provinciales et municipales, en cherchant toutefois à les améliorer par des moyens sagement progressifs.

En fait d'économie politique, nous défendons la liberté du commerce et de l'industrie, mais dans les limites de l'ordre, tout en ménageant les droits acquis et les intérêts engagés; ainsi nous demandons pour l'extérieur, l'abaissement graduel des barrières factices élevées par l'intérêt individuel sur les frontières de chaque pays, et à l'intérieur, l'intervention éclairée de l'Etat dans la formation de toutes les sociétés qui sortent du droit commun.

Nous demandons encore la réorganisation de l'enseignement public sur des bases plus solides et plus libérales que celles qui existent aujourd'hui; enfin nous demandons une loi électorale en harmonie avec nos mœurs et nos besoins.

Tels sont nos principes, et tous les partis qui veulent y porter atteinte, quelle que soit la bannière sous laquelle ils marchent, trouveront toujours en nous d'ardents adversaires. Nous ne voulons ni du despotisme clérical, ni du despotisme aristocratique, ni du despotisme industriel, et chaque fois que nous avons remarqué, chez un parti quelconque, une tendance à l'oppression, à l'intolérance seulement, nous l'avons vivement combattue.

Que nos adversaires maintenant nous répondent; ce que nous disons là, est-ce vrai, ou n'est-ce pas vrai?

Le POLITIQUE, continue l'ESPOIR, n'est ni catholique ni libéral. Il fallait dire que le POLITIQUE n'est ni ultra-catholique ni ultra-libéral. Le POLITIQUE est constitutionnel; il veut la liberté, pour tous, en droit et en fait; il veut qu'on respecte toutes les opinions consciencieuses; il veut, quand il s'agit de la collation des emplois publics, d'élections à la chambre des représentants, aux conseils provinciaux et communaux, que l'on consulte, non pas ses affections religieuses ou anti-religieuses, mais uniquement le mérite, le talent, les connaissances, la probité des candidats. Le POLITIQUE préfère un catholicisme éclairé et tolérant, à un libéralisme peu éclairé et peu tolérant. Il reconnaît qu'il y a des hommes honorables, sous tous les drapeaux, et par conséquent il ne veut pas d'exclusion préméditée. Le POLITIQUE veut concilier et non pas diviser.

Le POLITIQUE, continue toujours l'ESPOIR, n'ose soutenir la candidature de M. Neef, parce qu'il craint de déplaire au parti catholique. Pourquoi donc, si le POLITIQUE craint tant

de déplaire au parti catholique, demande-t-il une réorganisation plus libérale de l'enseignement, et une loi électorale mieux appropriée à nos besoins? Pourquoi donc le POLITIQUE n'a-t-il pas craint de défendre l'autorité communale de Tilf, et d'attaquer vivement les missionnaires? Le COURRIER DE LA MEUSE nous avait sans doute accordé la permission de le faire? Il nous avait dit sans doute: attaquez-moi vigoureusement; prouvez, aux yeux de tous, que j'ai tort; ma cause ne peut qu'y gagner. Voilà cependant ce qu'il faudrait prétendre, c'est jusques là qu'il faudrait pousser l'absurdité, pour essayer de justifier le reproche qu'on nous adresse.

D'un autre côté, dit l'ESPOIR, nous n'osons assumer la responsabilité de la candidature de M. Longrée, parce que nous craignons d'exciter la colère ou le mépris du parti libéral. Mais il voit déjà que nous craignons fort peu sa colère; il voit que nous la bravons même assez hardiment. Quant à son mépris, mon Dieu, nous n'y avons pas songé seulement! Un honnête homme ne craint jamais le mépris quand il a la conviction de remplir son devoir.

Comment d'ailleurs le mépris naîtrait-il de l'appui prêté par nous à une candidature si honorable?

Ce que nous craignons, et ce que nous nous efforçons de combattre, c'est l'intolérance des deux partis; ce sont les conséquences désastreuses qui peuvent en résulter pour nos institutions et pour la prospérité et la paix publiques; mais aussi voilà tout ce que nous craignons.

Nous avons répondu aux allégations de l'ESPOIR qui concernaient notre journal. Un autre jour, quand nous nous occuperons spécialement de la candidature de M. Longrée, nous répondrons aux attaques malveillantes que l'ESPOIR a dirigées contre cet honorable citoyen; nous discuterons ses titres et nous examinerons lequel des deux, de M. Longrée ou de M. Neef, est le plus digne de recueillir l'héritage de M. Bellefroid. Un mot cependant encore. Nous avons librement adopté M. Longrée pour notre candidat. Nul ne nous a contraint de l'accepter, et nul ne pouvait nous y contraindre, parce que nous ne sommes dans la dépendance de personne. Nos adversaires le savent très-bien, et s'ils disent le contraire, c'est qu'ils ont besoin du mensonge pour mieux ourdir leur succès.

Nous croyons nous rendre les organes de l'opinion générale en exprimant le vœu d'une récompense honorifique en faveur du conducteur de convoi, dont la présence d'esprit et le courage ont peut-être préservé tous les voyageurs d'une catastrophe pendant le trajet d'Ans à Tirlemont. On se rappelle que la secousse l'empêchant de porter le cornet à ses lèvres, il sauta du waggon au péril de sa vie et donna le signal d'arrêter.

Les insignes de la gratitude royale et publique sont quelquefois prodigués pour des actions beaucoup moins hardies. Nous croyons qu'une semblable distinction exciterait la plus louable émulation dans toutes les branches du service du chemin de fer. (BELGE.)

— Le JOURNAL D'ANVERS annonce que M. Rogier, gouverneur de la province, est parti hier pour Paris. On paraît croire que ce voyage se rattache à la politique.

— Le docteur Gunther, administrateur du diocèse de Trèves, vient de se rallier aux déclarations de l'archevêque de Cologne. Ainsi l'agitation catholique de la Prusse s'étend à notre frontière du Luxembourg.

— On mande de Berlin que l'instruction criminelle vient de commencer contre l'archevêque de Posen.

— On écrit de Gand, 7 mai :

« Aujourd'hui vers les neuf heures, Mgr. Fornari, nonce apostolique et Mgr. l'archevêque de Malines sont descendus au palais épiscopal de notre ville. A midi il y aura grand dîner auquel assisteront tous les membres du chapitre de la cathédrale ainsi que M. le gouverneur de la province. Demain leurs grandeurs partent pour Bruges. — Le nonce, M. Fornari, se propose de conférer successivement avec les chefs de chaque diocèse belge. »

CONSEIL COMMUNAL.

SÉANCE DU 8 MAI 1858. — Absents: MM. Billy, Tombeur, Lefebvre et Bellefroid.

Voici les communications :

1° Le sieur H. Brahy, concierge de l'académie de peinture, donne sa démission.

2° Budget du Mont de Piété pour l'exercice de 1858.

3° Le sieur Bisser, tambour-major de la garde civique, demande que son traitement soit porté à 560 fr. comme les années précédentes.

Sur une interpellation de M. Despa, l'échevin chargé de la comptabilité et des taxes municipales déclare que les omnibus sont visités très-souvent.

M. Lambinon lit un rapport par lequel M. Rémond demande que l'adjudication des travaux de l'université soit approuvée quoique la dépense soit plus élevée que celle qui se trouve portée au devis (118,799 fr. 50 c.). Il y a déjà eu deux adjudications. La différence n'est en définitive que de 1780 fr. 45 c.; et il y a des travaux nouveaux qui n'avaient pas été compris dans le devis primitif.

L'offre des frères Bourguignon est acceptée à l'unanimité.

Le même échevin présente un rapport sur le choix d'un emplacement pour le jardin botanique.

Deux terrains se trouvaient en présence; celui de M. Berleur et celui de MM. Forgeur, Piette, Joiris et Henrard.

Le premier était trop cher (200,000 fr.), et l'avenue aurait nécessité de grandes dépenses.

Le second a été choisi comme réunissant toutes les conditions indispensables; il se trouvera à 50 mètres et en face des rues des Augustins; M. l'échevin cite à l'appui de cette opinion l'avis de M. Rémond, architecte, et de MM. Arnould et Morren inspecteur et professeur de l'université. Sous le rapport des eaux, ce terrain réunit toutes les conditions désirables; il présente une étendue de 5 bonniers deux verges grades.

Voici quelle serait la dépense :

Henrard	1 bonnier 8 verges	fr. 44,000
Joiris	2 » 11 »	» 20,000 50,100
Petit et Forgeur	1 » 5 »	» 18,000 20,700
	5 » 02	fr. 114,800

Pour indemnité d'un mur.	600
	115,500
A déduire 1500 mètres cédés par MM. Be-gasse pour l'élargissement de la rue Jonckeu.	15,000
A déduire 600 fr. pour les matériaux de la maison Henrard.	600
	102,800

M. Lambinon conclut, au nom des commissions d'instruction et des travaux, à ce que le collège des bourgmestre et échevins soit autorisé à traiter avec les propriétaires pour acquérir les terrains dont il vient d'être parlé.

Quelques observations ont été présentées par M. Pierceot relativement à la dépense qu'occasionneraient les serres orangeries, etc. et à la quantité des mètres proposés pour le jardin botanique.

M. Lambinon a répondu que l'obligation d'un nouveau jardin botanique était imposée par le gouvernement, et qu'il était de l'intérêt de la ville de satisfaire aux besoins de la science et à l'agrément des habitants.

M. Forgeur demande qu'il soit stipulé que le jardin botanique servira également de promenade pour les habitants.

On met aux voix les conclusions du rapport des commissions d'Instruction et des travaux, avec l'addition que les terrains destinés au jardin botanique resteront la propriété de la ville, en cas de suppression de l'université.

Elles sont admises par 18 voix contre 3, celles de MM. Lion, capitaine et Neujean.

M. Fleussu, au nom de la commission du contentieux, fait un rapport sur les réclamations pour les listes électorales, tant générales que provinciales et communales, et notamment sur la question de savoir si les centimes additionnels pour la province et la commune, peuvent être comptés afin de former le cens électoral.

Les réclamations suivantes sont admises sans observation; en ce sens que les individus paient le cens indépendamment des centimes additionnels.

Nic. Doreye; Bartholomé; Henrard; G. Brixhe; Henri Hamaitre; Victor Collette; Mottard; H. Brassinne; J. Th. Masset; Dumont; Comblen (à titre successif); Jn. H. Ren-son; H. Ghaye fils; Lacroix Minette.

M. Closset avait été omis; il n'a pas fait de déclaration de changement de domicile; il doit donc être porté sur la liste. — Admis.

M. Fleussu examine alors la question des centimes additionnels; il rappelle que les expressions « verser au trésor de l'état » sont le siège de la difficulté.

Cet honorable membre cite les considérans par lesquels la cour de cassation a décidé que les centimes additionnels ne peuvent être comptés pour former le cens électoral.

Il en conclut que cette interprétation est restrictive et contraire aux principes de droit public.

Il constate en outre que les centimes additionnels sont l'accessoire de l'impôt direct, termes dont se sert l'art. 47 de la constitution; qu'ils sont perçus par les receveurs de l'état, et se confondent avec les deniers du gouvernement.

Il établit la différence entre les centimes additionnels votés par la loi du budget pour les dépenses générales et ceux qui sont accordés par des arrêtés royaux pour des besoins particuliers.

Il établit que la constitution dans son article 47 n'exige d'imposition directe que cent florins pour être électeur; et que par suite des habitans de Bruxelles, payant le maximum fixé par la charte, pourraient ne point être électeurs, attendu que dans cette ville, les centimes additionnels s'élèvent au-dessus de 25 p. c.

Il finit par constater qu'il y a doute, et qu'il faut l'interpréter dans un sens favorable aux électeurs.

M. Dethier présente quelques observations sur cette question; il cite la discussion à laquelle l'art. de la loi communale qui comprend les expressions « verser au trésor de l'état » a donné lieu au sénat, et il en résulte que les explications viennent à l'appui des conclusions du rapport présenté par M. Fleussu.

On met aux voix le principe de savoir si les centimes additionnels qui font partie de la loi du budget compteront pour former le cens électoral.

Admis à l'unanimité des membres présents.

Par suite sont admises les réclamations suivantes, en y comprenant les centimes additionnels: celles de MM. Reul; Englebert; Hanneuse; Jules Delmarmol; Guillaume; Mathieu Goffin; Mathelot; Requilé; Levarlet; Dewandre; Léonard Hubert.

La réclamation de sieur Coune est rejetée, attendu qu'à l'aide des centimes additionnels il ne paie pas le cens électoral.

La réclamation du sieur Davreux délégué par sa mère pour les élections provinciales est admise.

M. Fleussu lit une réclamation par laquelle M. Saintrond, inspecteur du domaine dans la province de Liège, demande à être inscrit sur la liste pour la chambre; il n'est point inscrit sur le registre de population et n'a pas fait de déclaration de domicile à Liège.

La loi communale met pour conditions qu'il faut avoir son domicile réel; mais la loi électorale de 1851 ne s'exprime pas d'une manière aussi formelle.

M. Fleussu cherche à établir que le législateur a dû être moins sévère relativement au domicile pour les élections générales que pour les élections communales, car le citoyen qui paie le cens doit toujours pouvoir concourir à la nomination des représentants du pays.

Sur l'observation de l'un des membres du conseil que la loi électorale exige le domicile réel, M. Fleussu déclare modifier son opinion.

M. Saintrond ne sera pas admis sur la liste électorale pour la chambre, attendu qu'il n'a pas son domicile réel à Liège.

Sont admis pour les élections communales :

MM. Anten, Ch. Verbois, Isidore Gout, Dognée Richel, Jean Denis Gilot, Hubert, Defresne, Montulet, Navard.

les re-
du sexe masculin,

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 10 mai 1858, entrées de faveur supprimées, la première représentation de la troupe allemande: la NORMA, opéra en trois actes de Bellini.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 8 MAI.

Naissances : 7 garçons, 2 filles.
Décès : 2 garçons, 1 femme, savoir :
M. T. Bailly, âgé de 29 ans, portière, rue Grétry, épouse de L. Demarteau.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le premier trimestre de cette année, sera ouvert à son bureau à partir du 10 de ce mois, et celles à charge de la caisse de retraite pour le même trimestre, à partir du 25 du même mois.

ANNONCES.

BAL Dimanche prochain, chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais. 689

HUITRES ANGLAISES, Chez HARDY, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

Le propriétaire de L'HOTEL DU PAVILLON ANGLAIS prévient le public qu'on peut prendre des ABONNEMENTS pour les BAINS au prix des autres établissements.

Au même hôtel, il y a un EXCELLENT CHEVAL DE SELLE A VENDRE. 716

A LOUER pour la St.-Jean UNE BELLE ET BONNE MAISON, située à Liège, rue Souverain-Pont, n° 531. S'adresser rue Agimont, n° 118. 705

BASTIN DEVISÉ,

CI-DEVANT RESTAURATEUR, A LIÈGE

Tientmaintenant, à BRUXELLES, LE RESTAURANT DU GRAND EPERON, (Marché aux Herbes), si avantageusement connu. Le soin qu'il apporte dans la préparation et la variété des mets, la promptitude avec laquelle le service se fait, la modicité des prix et les nombreuses chambres qu'il a à offrir à MM. les voyageurs, lui font espérer que MM. les Liégeois voudront bien l'honorer de leur confiance.

LA BELLE PROPRIÉTÉ où est établi le Pensionnat de Saint-Servais au commencement du faubourg Saint-Gilles, à Liège, consistant en TRES-GRANDS BATIMENS D'HABITATION, très-bien restaurés, remises, écuries, buanderie, souterrains, très-grands jardins, pelouses et vergers, le tout ne formant qu'un ensemble et entouré de murs garnis d'arbres à fruits des meilleures espèces, sera vendue incessamment aux enchères en l'étude et par le ministère de M^r BIAR, notaire audit Liège. Des annonces ultérieures indiqueront le jour de la vente. 471

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

Par jugement du 8 mai 1858, enregistré, le tribunal déclare Madame PETIT, marchande, demeurant à Liège, place St.-Lambert, en état de faillite; fixe l'ouverture de cette faillite à ce jour. — Nomme pour remplir les fonctions de commissaire M^r J^r.-B^r. HANQUET, juge suppléant, et pour remplir les fonctions d'agent, M^r ADOLPHE MOCKEL, avocat. — Ordonne l'apposition sommaire des scellés et le dépôt de la personne de la faillite dans la maison d'arrêt pour dette. 719

VENTE

D'UNE BELLE

Maison avec Jardin,

POUR EN JOUIR LE 24 JUIN PROCHAIN.

LE LUNDI 21 MAI 1858, A DIX HEURES,

M^r DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude,

une belle maison,

SITUÉE A LIÈGE, RUE D'AMAY, n° 655,

AVEC COURS, JARDINS, ÉCURIES, etc.

Il y a toute facilité et sécurité pour acquérir. On pourra la voir les lundis et jeudis de chaque semaine de trois à six heures de relevé. S'adresser audit M^r DUSART, pour les conditions. 594

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 31, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquise dans le traitement des MALADIES SECRÈTES, DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang acre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence. 658

VENTE PUBLIQUE
POUR SORTIR DE L'INDIVISION

DE DEUX

SUPERBESBOIS

D'ORIGINE PATRIMONIALE SIS DANS LE CANTON DE HOUFFALISE,

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

LUNDI ONZE JUIN 1858, à dix heures du matin, il sera procédé en l'étude du notaire JADOT, A MARCHÉ, A LA VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES

DE DEUX

BOIS DE HAUTE ET BELLE FUTAIE

Essence de hêtre en plein rapport.

Le premier nommé la CEDROGNE d'une contenance de 750 hectares 13 ares 60 centiares. Il s'y trouve une tourbière de 50 hectares dont l'exploitation n'a pas encore été commencée.

LE SECOND DIT S'-PIERRE HEZ, avoisinant le premier, d'une contenance de 185 hectares 40 ares 94 centiares.

Le Bois de Cedrogne est traversé d'un bout à l'autre sur la nouvelle route de Liège à Bastogne, laquelle se continue dans ce moment de Bastogne à Neufchâteau, sa situation ne laissera donc rien à désirer pour le transport des charbons aux forges et fournaux des environs de Liège, Arlon, Virton, Neufchâteau, et encore du fond de Mersch par la route de Wilz à Ettelbruch maintenant en construction.

Ces Bois, libres de tous droits d'usage et parfaitement limités, se vendront séparément, mais ils pourront être réunis et vendus en un seul lot si on le trouve convenir.

Il sera accordé beaucoup de facilités pour le paiement du prix de vente.

S'adresser, pour tous renseignements audit M^r JADOT, à M^r JACOMIN, notaire à Houffalise, et à monsieur LEJEUNE D'HUMAIN, rue du Pont-d'Avroy, n° 587, à Liège; et pour voir les Bois aux gardes Boulanger aux tailles, Pirson à Houffalise, et Henry à Mont-le-Bon.

LE MÊME JOUR à dix heures après midi, le notaire JADOT procédera également en son étude,

A LA VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES,

D'un beau Bois Futaie

Sur taillis, essence, chêne et hêtre appelé le Bois de Journal, d'une contenance de 157 hectares 82 ares 61 centiares.

Ce Bois, libre de tous droits d'usage, est situé à 2 1/2 lieues de Marche, 2 de la rivière d'Ourte, entre l'ancienne et la nouvelle route de Marche à Bastogne.

Il sera accordé beaucoup de facilités pour le paiement du prix de vente.

S'adresser audit notaire JADOT pour tous renseignements, et pour voir la propriété au garde MATHIEU à Champlon. 712

M^{me} GILON-NOSENT,

A l'honneur de prévenir qu'elle vient de recevoir de Paris un grand assortiment d'articles de nouveautés en étoffes pour robes, Soie, Jaconat, Indienne, Mousseline laine, Foulard, etc. Un beau choix de Schals indoux, Cachemir et Thibet, Schals d'éte en crêpe brodé, en toute couleur, Schals damassés, brochés; Schals mousseline laine imprimés; Fichus, Écharpes, Dentelles, Voiles, Cois brodés, Gants et Mitaines en soie, et toute espèce d'articles pour deuil.

Son magasin vient d'être réassorti en Quincaillerie fine et Parfumerie nouvelle des premières maisons de Paris.

Elle a aussi reçu un très beau choix d'Ombrelles nouvelles et une forte partie de Parapluies.

Les prix sont fixés d'après la baisse survenue cette année sur ces différents articles.

PAR EXPLOIT de l'huissier N. J. THIRY, en date du cinq mai 1800 trente-huit, à la requête de M. Léonard Joseph ZIANE, propriétaire, domicilié à Fraipont, pour lequel domicile est élu chez M^r G. R. BERTRAND, avoué à Liège, il a été signifié à Alexis TASSIER, veuf d'Elisabeth PIETTE, n'ayant aucun domicile connu, tant en nom propre qu'en qualité de tuteur naturel de son enfant mineur; par affiche à la porte du tribunal civil de première instance séant à Liège, et par le présent extrait inséré dans le journal.

Copie 1^o d'un jugement rendu par ledit tribunal, en date du treize mars 1858, enregistré sur minute le deux, et sur expédition le sept avril suivant, portant adjudication définitive au profit du requérant, d'une maison avec jardin, circonstances et dépendances, occupée par Jean Gilles Pire, située à la Basse Fraipont, en lieu dit sur les Roches, commune de Fraipont, formant le cinquième lot de l'affiche, saisie et vendue à la requête de M. Libert et des époux Drion, sur le notifié et autres.

2^o De la mention de la transcription qui en a été faite au bureau des hypothèques de Liège, le vingt-huit avril 1858.

D'un même contexte, en vertu dudit jugement, étant en grosse et forme exécutoire, il a été fait sommation au notifié, au nom du roi, loi et justice, de délaisser sur le champ au requérant la possession desdits immeubles à lui adjugés, à peine d'y être contraint par toutes voies de droit.

Pour extrait conforme: N. J. THIRY.

ASSURANCE

CONTRE

INCENDIE.

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIÈGE,

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

CONTRE INCENDIE,

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N° 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 3 heures de relevé.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 140

BOURSES.

PARIS, LE 7 MAI.

Trois p. c.	80 95	Actions réunies.	1030
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	108 20	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2700	—	Dettes actives.	21 1/4
Obl. la vil. de Par. 1180	—	Id. passives.	—
Emprunt belge.	105 1/4	Emp. rom.	101 1/4
Société Générale.	—	Rente de Naples.	100 80
Banque de Belgiq. 1445	—	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Mignéliste.	—

AMSTERDAM, LE 7 MAI.

HOLL. Dette activ. 101 1/4	Certific. à Amster.	97 7/8
Dito 2 1/2.	POLOGNE. L. fl. 500	131 1/2
Différée.	Pr ^o . L. de Rd. 50	115 5/8
Billet de change. 24 1/16	ESPAGNE. E. Ard.	20 9/16
Obl. synd. d'am. 94 7/8	Dito grd.	—
" 3 1/2. 79 7/16	Dettes différ. anc.	—
S. de C. des P.-B. 184 5/8	" nouv.	8 5/8
" nouvelle.	" passive.	4 7/8
RUSSIE. Hope et Co. 105 5/8	AUTR. Métall. 5.	102 5/8
" 1829, 5. 105 1/4	BRES. Obl. à Lond.	77 1/2
Inscr. au gr. livre. 69 1/16		

ANVERS, LE 8 MAI.

ANVERS. Det. act. 104 1/2	PRUSSE. Em. à Berl.	115 1/2	P
" Det. diff. 48 1/4	NAPLES. Cert. Fal.	—	
Empr. de 48 mill. 101 7/8	E. ROM. Lev. 1852.	101	P
Id. de 50 mill. 95 1/2	Cert. à A. 1854.	100	P
HOLL. Dette activ. 55 5/4			
Rente rembours.			
AUTRICHE. Métall. 106 1/2			
Lots de fl. 100.			
" fl. 250.			
" fl. 500.			
POLOG. Lots fl. 500. 115 1/2			
" fl. 500. 140 5/4			
BRES. Em. L. 1854. 76 1/2			
ESPAGNE. Ardoin. 20 5/8 1/2			
Dettes passiv. 1854.			
" Différée.			
DANEMARC. E. Notif. 95 1/2			
Dito à L.			

CHANGES.

A Amsterd. C. jours. 1/2 0/10 p.	
A Id. 3 mois.	
A Rotterdam. C. jours. 1/2 0/10 p.	
A Id. 3 mois.	
P Paris. C. jours. 1/8 av.	
P Id. 3 mois.	
P Londres. C. jours. 40/4 1/2	
Id. 2 mois.	
P Francfort. C. jours 35 11/16	
A Id. 3 mois.	
P Bruxelles et Gand. 1/8	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 8 MAI.

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'actif espagnol ouv. 20 1/2 et reste 20 7/16 argent au comptant. Primes à un mois 20 5/8 dont 1 0/10 cours. Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, ouv. 115 papier et 112 5/4 argent. Actions du chemin de fer de Sambre et Meuse, ouv. 105 1/2 argent et 105 5/4 papier. Paris est sans variation sur les Ardoins. Voir la cote.

BRUXELLES, LE 8 MAI.

Dettes actives 2 1/2 54 5/4	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild. 101 5/4	A Tapis.	—
Fin courant.	A Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill. 95 5/8	P Mutualité.	120 5/8 et A
Fin courant.	P S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4). 98 1/2	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G. 842	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	P Borinage.	—
S. de Comm. de c. 166 5/4	P Houvoux.	—
B. de Belgique. 142	A Papeterie.	—
C. de S. et Oise. 109 5/8	A Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux. 150	P Luxembourg.	—
Banque Foncière. 105	A Civile.	156
Idem.	A Herve.	—
Flenu.	P Ch. de Fer de Col. 1025	P
Hornu.	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin.	Asphalt.	—
Soc. Nationale. 151 1/2	P Holl. Dette active. 54	
Levant du Flenu.	Losrenten inscr. 99 7/8	A
Ougrée.	P Autriche. Métalliq. 106 5/8	P
Sars-Longscham.	Naples. C. Falcon. 95	A
Chemin de Fer. 100	P Espagne. Ardoin. 20 5/8	A
Vennes.	Fin courant.	—
St-Léonard.	Prime un mois.	20 1/2 D 1 P
Chatelneau.	Différée de 1850.	—
Verreries.	Idem de 1855.	—
Betteraves.	Passives.	—
Verr. de Charl.	Brétil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	Rome. E. de 1854. 101	P

PLACE D'ANVERS, LE 8 MAI.

Café. — Il s'est traité aujourd'hui environ 250 balles Brésil de 26 1/4 à 26 5/4, et un petit lot d'une cinquantaine de balles dito beau vert à 28 cents.
Cannelle. — On a traité une centaine de caisses de canelle de Chine à prix qui est tenu secret.
Coton. — Il a été réalisé ces jours derniers 176 balles Géorgie arrivées récemment par le Messenger. Le prix payé pour cette partie n'est pas exactement connu.
Cuirs. — Les 6.400 cuirs Montevidéo salés, sains et avariés, mis aujourd'hui aux enchères publiques, ont été adjugés de 52 à 40 centimes par 1/2 ki. suivant l'état de la marchandise.
Sucre brut. — On a cité aujourd'hui la vente de 100 caisses Havane blond, contre une vente proportionnelle de raffinés.
Thé. — Il s'est vendu pour l'expropriation 80/8 caisses Oranje-Pecco à prix qui n'a point transpiré.

Imprimerie de J. Bte NOSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.